

Direction des travaux publics,
des transports et de l'énergie
du canton de Berne
Office des transports publics
M. Christian Aebi
Reiterstrasse 11
3011 BERNE

La Neuveville, le 25 avril 2013

Horaire 2015 présenté par les CFF – Avis du Conseil du Jura bernois

Monsieur le chef d'office suppléant,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a pris connaissance, dans sa séance du 24 avril 2013, du nouvel horaire 2015 présenté par les CFF ainsi que de ses conséquences pour le Jura bernois. Le CJB exprime son appui déterminé à la prise de position de la Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO) qui demande que des mesures de correction et de compensation soient prises afin de maintenir la qualité des prestations pour les usagers de l'ensemble de la Suisse romande, et de l'Arc jurassien en particulier.

Le décalage de 30 minutes des trains reliant Bâle et Zurich à l'Arc lémanique modifiera profondément le système des correspondances dans les nœuds de l'Arc jurassien. Pour le Jura bernois, il y a un risque de péjoration si aucune mesure correctrice n'est entreprise. Il est essentiel de trouver des solutions afin de maintenir les correspondances à Bienne entre la Suisse romande et les lignes du Vallon de Saint-Imier/Vallée de Tavannes. Un soin particulier doit aussi être apporté à la collaboration avec les autorités neuchâteloises pour ce qui concerne le nœud de Neuchâtel dont dépendent les usagers de l'ex-district de la Neuveville et celui de La Chaux-de-Fonds pour le Haut-vallon de Saint-Imier. Il conviendra en outre de faire en sorte d'adapter l'horaire des bus locaux à Moutier et de tenir compte des correspondances entre le réseau CJ et le réseau CFF à Tavannes et La Chaux-de-Fonds. Bien que le nœud de Delémont, également touché, ne concerne que très marginalement les usagers du Jura bernois, nous invitons le canton de Berne à poursuivre son travail en bonne intelligence avec le canton du Jura pour défendre les intérêts globaux de la région.

En ce qui concerne la liaison ICN entre Bâle et l'Arc lémanique via Moutier, le CJB constate que la liaison directe entre Bâle et Genève sera supprimée pendant dix ans et remplacée par une liaison ICN Bâle-Lausanne à cadence horaire, alors que la relation pour Genève sera assurée à Bienne entre le RE en provenance de Delle et l'ICN Zurich-Genève. Nous invitons le canton de Berne à examiner cette situation en détails et nous informer si elle devait apporter une péjoration pour le Jura bernois.

En vous souhaitant bonne réception de notre prise de position, nous vous prions d'agr er,
Monsieur le chef d'office suppl ant, nos salutations distingu es.

Conseil du Jura bernois

Le pr sident :

Le secr taire g n ral :

Jean-Pierre AELLEN

Fabian GREUB